INSET d'Angers

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Présentation des formations 2023 - Paris

Inscription auprès de stefany.chihab@cnfpt.fr

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

■ LES MINEURS NON ACCOMPAGNES : EVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT

Du 6 au 9 mars

La problématique des mineurs non-accompagnés (MNA), encore appelés récemment "mineurs isolés étrangers", a pris une ampleur croissante au cours des dernières années, dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et la France, passant d'environ 4 000 en 2010 à probablement plus de 25 000 à la fin de l'année 2017 (rapport d'information du Sénat du 28 juin 2017).

Il existe une variété importante des causes de la migration des MNA, avec des mineurs "exilés", fuyant des pays marqués par des conflits violents, des jeunes "mandatés" par leur famille pour apprendre un métier en France, des "exploités", victimes de filières de traite des êtres humains, des "fugueurs", quittant leur milieu de vie en raison de maltraitance , des "errants", enfants "de la rue" dans leur pays d'origine ou des "rejoignants" cherchant à retrouver un membre de leur famille en Europe. La prise en charge des MNA se fait dans le cadre du droit commun de la protection de l'enfance. Toutefois, devant l'ampleur prise par cette problématique, les pouvoirs publics ont cherché depuis les années 2000 à développer des réponses spécifiques (circulaire et protocole du 31 mai 2013, circulaire interministérielle du 25 janvier 2016, loi du 14 mars 2016, décrets subséquents).

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels en charge de ce contentieux de :

- connaître les dispositifs applicables en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non-accompagnés,
- détailler les procédures de vérification documentaire,
- préciser le fonctionnement de la répartition géographique des MNA,
- connaître les procédures de régularisation administrative en vue de la majorité,
- appréhender les enjeux humains et géopolitiques liés,
- se questionner sur leur positionnement face à un contentieux aux forts enjeux politiques.

INSET d'Angers

LES ENFANTS MALTRAITES : ENJEUX JURIDICTIONNELS

Du 14 au 17 mars

La maltraitance des enfants traverse la société toute entière : elle touche tout à la fois les familles, l'action politique au niveau local et national, ainsi que, plus largement, l'imaginaire collectif. Elle constitue un enjeu majeur de santé publique, au cœur duquel droit et médecine jouent des rôles complémentaires.

L'objectif de cette formation est de permettre aux magistrats de s'interroger sur la notion même de maltraitance (concept qui s'est considérablement élargi à travers le temps), avant de mieux connaître et identifier les différentes formes de maltraitance (violences sexuelles, physiques, syndrome du bébé secoué, négligence). Enfin, elle vise à promouvoir le nécessaire décloisonnement des différents professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance (professionnels de la santé, des services sociaux, de l'Éducation nationale).

L'état des connaissances sur les diverses formes de maltraitance sera abordé dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (médicale, psychologique, psychiatrique, judiciaire). Des protocoles mis en place avec les juridictions seront en outre présentés dans le cadre d'échanges sur les pratiques juridictionnelles.

TRAUMA ET PRATIQUES JUDICIAIRES

Dates à déterminer

Avec la progression des neurosciences, les mécanismes du trauma et leurs conséquences sont aujourd'hui mieux connus. Or, l'activité judiciaire, essentiellement pénale, mais également civile, confronte quotidiennement les professionnels de la justice à des personnes ayant été exposées à des évènements traumatiques (violences sexuelles, attentats, violences conjugales, etc.).

Cette formation a pour objectif de :

- Découvrir les connaissances les plus récentes sur les mécanismes neurobiologiques du trauma (sidération, dissociation, dépersonnalisation)
- Savoir repérer les symptômes du trauma (troubles de la mémorisation, mises en danger etc.) afin d'orienter son action
- Connaître les conséquences du trauma (troubles de la mémorisation, reviviscence, mises en danger etc.)
- Avoir des repères pour mener un entretien de manière adaptée avec une personne victime d'un traumatisme

- Savoir déployer des modes d'intervention efficaces tant auprès de victimes d'événements traumatisants que d'auteurs d'infractions ayant souffert d'un passé traumatique

INSET d'Angers

LES MAJEURS PROTEGES

Du 22 au 25 mai

La loi du 5 mars 2007, modifiant profondément le régime de protection des majeurs vulnérables, est entrée en application le 1er janvier 2009. Le législateur a entendu améliorer ce régime en prenant en compte de façon effective la protection de la personne comme celle de ses biens. L'objectif de la session est de dresser le bilan de l'application de cette réforme, tant du point de vue législatif que jurisprudentiel.
Cette session se propose, au travers d'une approche pluridisciplinaire, en faisant intervenir les différents partenaires du juge (médecin, procureur, notaire, mandataire judiciaire à la protection des majeurs...) d'examiner comment la réforme est mise en œuvre et de rechercher, au fil de tables rondes, de débats et d'échanges, des solutions pratiques aux principales difficultés rencontrées.

L'ENFANT EN DANGER : ENJEUX ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Du 5 au 8 septembre

L'enjeu majeur de la protection des enfants nécessite pour les magistrats d'approfondir régulièrement leurs connaissances sur la notion de danger, les besoins fondamentaux des enfants et les modes efficaces d'intervention au plan judiciaire. En effet, il existe en cette matière de nombreuses évolutions, tant législatives (comme l'adoption récente de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant), que scientifiques (neurosciences affectives, psychologie clinique, pédopsychiatrie...) ou dans les pratiques éducatives adaptées à la protection des mineurs.

Cette session sera construite autour d'apports de connaissances théoriques pluridisciplinaires, des focus sur les évolutions législatives, des comparaisons avec les expériences étrangères et un temps important consacré à des échanges de pratiques entre professionnels.

INSET d'Angers

■ LE DELAISSEMENT PARENTAL ET LE CHANGEMENT DU STATUT DE L'ENFANT

Du 2 au 4 octobre

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit l'examen régulier des situations des enfants confiés à l'ASE en vue d'adapter, si nécessaire, leur statut juridique à leur situation familiale spécifique et à leurs besoins de "continuité relationnelle, affective, éducative et géographique". Elle inscrit de fait les aménagements de l'autorité parentale, ainsi que les décisions d'admission au statut de pupille et d'adoption comme des décisions de protection de l'enfance. Ainsi en marge de l'assistance éducative et du soutien à l'autorité parentale, la loi promeut des dispositifs de substitution à l'autorité parentale durablement défaillante.

Cette formation vise à permettre aux différents acteurs judiciaires confrontés à ces questions (parquetiers mineurs, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge civil, juge pénal) d'acquérir des repères précis, tant au plan juridique que clinique. Elle vise plus particulièrement à :

- préciser les différents cadres juridiques de substitution de l'autorité parentale et les procédures applicables (délégation d'autorité parentale, retrait total ou partiel de l'autorité parentale, déclaration judiciaire de délaissement parental),
- acquérir des repères précis sur les besoins de l'enfant, notamment à travers la démarche de consensus engagé en ce sens
- structurer l'évaluation des capacités parentales,
- identifier les bénéfices ou les difficultés des différents statuts envisageables, notamment à la lumière des expériences étrangères (Canada, Italie, Angleterre...),
- s'interroger sur les enjeux de l'adoptabilité et les spécificités de la parentalité adoptive,
- mieux coordonner l'action des différents acteurs judiciaires (parquet mineurs, JE, JAF, TGI).

■ LES VIOLENCES SEXUELLES

Du 3 au 6 octobre

Les magistrats sont fréquemment amenés à intervenir dans des affaires de violences sexuelles, tant dans les fonctions civiles (affaires familiales et assistance éducative principalement) que dans les fonctions pénales (à tous les stades de la procédure correctionnelle ou criminelle). Cette session doit nous permettre de mieux comprendre la stratégie de l'agresseur, l'impact traumatique des violences sexuelles sur les victimes, les mécanismes des violences sexuelles commises dans certains contextes particuliers (famille, travail). Elle doit également nous permettre de mieux connaître les dispositifs et procédures spécifiques ou non spécifiques permettant de traiter ces violences.

Cette session est conçue comme complémentaires aux formations techniques et/ou procédurales abordant les violences sexuelles. Située dans le pôle Environnement judiciaire, elle doit développer les connaissances non directement juridiques que les magistrats doivent mobiliser, selon les étapes et contextes des procédures pénales et civiles, face à des situations de violences sexuelles : psychologie, psychiatrie, traumatologie, médecine légale etc...

INSET d'Angers

Seront également abordés les enjeux liés aux recueil de la parole de la victime et de l'agresseur, aux auditions (confrontation, audience), mais également à la clinique. Des éclairages seront donnés sur les conséquences spécifiques des violences sexuelles perpétrées dans le cadre familial (protection de l'enfance, autorité parentale notamment).

La participation de magistrats et d'autres professionnels favorisera les échanges.

L'ADOPTION

Du 13 au 16 novembre

L'adoption est un sujet de société, mettant en œuvre des compétences juridiques mais aussi sociales, psychologiques, et diplomatiques, et qui sollicite de nombreux intervenants administratifs et associatifs. L'objet de cette session consiste à approfondir le cadre juridique de l'adoption et à appréhender cette démarche dans toutes ses composantes, depuis la demande d'agrément formée par la famille adoptante jusqu'au prononcé de la décision.

PENSER LES PLACES DE CHACUN AU GRE DES MUTATIONS DE LA FAMILLE

Du 11 au 13 décembre

Familles recomposées, familles monoparentales, couples de personnes du même sexe… depuis les années 1970, on assiste à une éclosion de formes familiales multiples, tandis que le modèle de référence de la « famille nucléaire » est de moins en moins prégnant.
Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, à la demande du secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet, a d'ailleurs établi un rapport sur les familles d'aujourd'hui et les problématiques auxquelles elles sont susceptibles de faire face. Ce rapport propose un portrait détaillé des familles contemporaines dans leur diversité, en portant une attention particulière à quatre situations familiales : les familles nombreuses, les familles recomposées, les familles monoparentales et les familles homoparentales.
Or, le Juge aux affaires familiales et le juge des enfants sont de plus en plus confrontés à ces formes de familles nouvelles. Cette session a pour but d'évaluer si ce nouveau type de famille a un impact sur le développement d'un enfant, la manière d'incarner le rôle de parents...et si oui de quelle sorte.
De même, alors que les magistrats de la jeunesse sont saisis souvent d'une fratrie, il convient de s'interroger sur l'existence de singularités en sein de celle-ci et la nécessité ou pas d'envisager un traitement différencié.